



Le 18 mars 2010

Objet : Présence de votre enfant à l'école

Madame,
Monsieur,

Par la présente, j'aimerais porter à votre attention une situation concernant les absences de nos élèves. Il est d'abord important de savoir qu'au PROTIC, nous n'avons pas de problème d'absentéisme, vos enfants sont heureux à l'école et ils manquent très peu de cours sans votre accord préalable.

Une des réalités que nous vivons cependant a trait aux absences que vous autorisez en les motivant auprès de l'école. Vous savez qu'au programme, nous travaillons beaucoup en collaboration. Les élèves sont constamment sollicités et engagés les uns envers les autres, ce qui complique passablement la situation lors de leur absence. D'autre part, les situations d'apprentissage et d'évaluation, souvent étalées sur plusieurs jours, amplifient aussi cette réalité. Loin de nous l'idée de vous dire comment exercer votre rôle parental, mais vous devez cependant savoir que selon la Loi sur l'instruction publique,

Les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire (Loi sur l'instruction publique, article 17).

Les motifs d'absence qui sont jugés valables sont la maladie, la mortalité d'un proche, une ordonnance de la cour ou tout autre motif ayant fait l'objet d'une entente préalable avec la direction.

Bien que la direction de l'école se réserve le droit de questionner un motif d'absence invoqué par les parents, nous ne le faisons que rarement. Vous devez cependant savoir que nous ne pouvons accepter le fait que certains élèves s'absentent de certains cours jugés moins importants, avec votre accord, pour étudier ou travailler dans d'autres matières.

Dans le même esprit, nous devons également souligner ici la problématique grandissante des absences dues à des voyages (en famille ou autre). On sait que les voyages forment la jeunesse et que les situations familiales peuvent parfois être compliquées, mais ces absences génèrent souvent des ajustements non seulement pour les enseignants, mais aussi pour les autres élèves qui travaillent beaucoup en collaboration, comme vous le savez. De plus, je me permets de vous rappeler qu'il est parfois carrément impossible de reprendre certains examens du MELS ou certaines situations d'évaluation qui s'étalent sur plusieurs semaines. Bref, les décisions liées aux voyages demeurent entièrement vôtres : nous vivons avec, mais nous ne pouvons pas demander aux enseignants d'adapter leur cours en fonction de ces absences qui sont malheureusement trop fréquentes.

Je termine en vous rassurant sur le fait que nous souhaitons simplement que votre enfant se développe à son plein potentiel dans un cadre souple, mais rigoureux. Soyez sans crainte, nous comprenons la réalité d'avoir une famille en 2010, mais nous espérons aussi que vous comprenez la nôtre.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Martin Bélanger, directeur adjoint intérimaire
Pour l'équipe du PROTIC